

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 29 juin 2020

Présents : Messieurs N.Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, Jérôme Hurtado, J-L Ripouil, B. Corrège
Mesdames P. Poiraud, S. Dussenty, F. Chochon La Touche, F. Boutonnet

Excusée : Mme E. Gomez (a donné procuration à M. Thierry Arrouy)

Ordre du jour

1. Approbation de la séance du 1^{er} juin 2020
2. Vote du budget primitif 2020
3. Vote des taxes directes locales
4. Vote des subventions attribuées aux associations
5. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant Haute-Garonne Environnement
6. Remboursement frais timbres M. Nicolas Rostaing
7. Renouvellement de la commission communale des impôts directs
8. Questions diverses

Début de séance à 18h30

Secrétaire de séance Mme Florence CHOCHON LA TOUCHE

1°/ Approbation de la séance du 1^{er} juin 2020

Vote : accepté à l'unanimité des membres présents.

2°/ Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif tel qu'il a été réalisé en trésorerie.

Dépenses de fonctionnement : 245 015.67 €

Recettes de fonctionnement : 245 015.67 €

Dépenses d'investissement : 38 901.63 €

Recettes d'investissement : 38 901.63 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2020.

3°/ Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents considère qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et vote comme suit le taux des taxes pour 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 18.95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83.01 %

4°/ Vote des subventions attribuées aux associations

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Nicolas ROSTAING, Maire, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes et des Sports : 2 500 €
- Chœur à cœur : 250 €
- ACCA de Mauran : 250 €
- Les Fous du Bois : 70 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à neuf voix pour et un contre (comité des fêtes) attribue la somme totale de 2 770 € à l'article 6574.

5°/ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant Haute-Garonne Environnement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Haute-Garonne Environnement

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, sont désignés délégués titulaires :

- M. Nicolas ROSTAING : délégué titulaire
- Mme Fabienne BOUTONNET : déléguée suppléante

6°/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs suivant l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts.

Il donne lecture des douze noms proposés concernant les commissaires titulaires et suppléants.

TITULAIRES

BAUME Marie-Thérèse	Sans Profession	27/04/1959	680 A route de Roquefort 31220 MAURAN
CIPIERE Michel	Retraité	06/11/1953	Route de Roquefort – 31220 MAURAN
GUERIN née DINNAT Nicole	Retraîtée	27/05/1944	« Pourroche » - 10 Route de Salazar - 31220 MAURAN
DOMINGOS épouse HURTADO Emilie	Assistante maternelle	19/01/1981	3 rue du Vieux Château MAURAN
JOURDAIN Eric	Enseignant	15/04/1977	680 B route de Roquefort 31220 MAURAN
BRUNELT épouse COUTON Evelyne	Retraîtée	26/06/1947	1 chemin de la Faiencerie -- 31220 MAURAN

SENTENAC André	Retraité	18/11/1951	1000 Route du Picon – 31220 MAURAN
Françoise PAGES	Retraîtée	21/06/1946	16 rue de l'Eglise – 31220 MAURAN
Henri SAVES	Retraité	14/06/1957	540 Chemin d'Esqueril – 31220 MAURAN
HERBEZ Anaïs	Infirmière	22/09/1988	680 C Route de Roquefort – 31220 MAURAN
RIBET Kévin	Fonctionnaire territorial	04/01/1985	2 chemin de la Tour – 31220 MAURAN
CHOUCHON LA TOUCHE Lionel	Responsable commercial	09/04/1966	17 rue de la Mairie 31220 MAURAN

SUPPLEANTS

ARGO Yannick	Employé Airbus	21/02/1980	8 rue du Vieux Château 31220 MAURAN
Frédéric DINNAT	Adjoint technique	26/06/1973	6 rue du Vieux Château – 31220 MAURAN
MANSCOURT épouse ARROUY Pascale	Recherche d'emploi	29/04/1962	8 rue de la Mairie – 31220 MAURAN
PASET épouse DAROLLES Corine	Assistante maternelle	18/11/1970	2660 Route de Roquefort – La Gourgue – 31220 MAURAN
DINNAT Nicolas	Major gendarmerie	19/02/1964	4 rue du Vieux Château – 31220 MAURAN
MORISSON épouse BOULET Sylvie	Employée	03/02/1965	2 chemin de Las Bordes – Esquerra – 31220 MAURAN
MONTEIRO – PINTO Marylène	Agent social	20/06/1978	1 rue de l'Eglise – 31220 MAURAN
JUNCA épouse ORTEGA Christelle	Auxiliaire de vie	27/06/1986	105 route de Roquefort – 31220 MAURAN
DOURY Daniel	Gérant société	27/03/1962	24 rue de l'Eglise – 31220 MAURAN
MOLL Gérard	Chauffeur	25/08/1965	Les Espis – 31220 MAURAN

EYCHENNE Karine	Employée	21/03/1973	Les Espis – 31220 MAURAN 4
VERRIERE épouse DOURY Valérie	Gérante Société	04/10/1964	24 rue de l'Eglise – 31220 MAURAN

7°/ Questions diverses

* Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté de police interdisant le stationnement sous la halle afin de garantir la tranquillité des lieux

* Monsieur le Maire rappelle que les motos non homologuées ne peuvent pas circuler sur la voie publique ni sur les chemins.

La question des nuisances sonores reste toutefois en suspens. Ce point sera évoqué lors de la réunion prévue avec le Major de la gendarmerie de Cazères.

* Benjamin Corrège a rappelé que la commune de résidence doit assurer la prise en charge financière d'équipements permettant d'être accueillis à l'école, pour les enfants en situation de handicap. Une enfant du village est dans ce cas.

Benjamin nous informe que Martres Tolosane devrait assurer cette prise en charge (env. 1500€)

* Benjamin a également fait part d'un problème concernant les effectifs sur l'école de Martres Tolosane à la rentrée 2020 : classes surchargées, plus nombre d'élèves trop important (14) en situation de handicap orientés sur le dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) alors que la limite est de 12 et ils ne sont pas comptés dans les chiffres des classes.

Benjamin demande un soutien au nom de l'école de Martres.

M. le Maire s'engage à faire un courrier, pour appuyer la demande auprès du DASEN de Haute-Garonne pour l'ouverture d'une classe supplémentaire sur l'école élémentaire ainsi que la création d'un nouveau dispositif ULIS sur une école du secteur.

* Thierry Arrouy, évoque la possibilité de déverser des déchets verts dans le trou de Belard.

M. le Maire autorise exceptionnellement d'y déverser uniquement des déchets verts et uniquement par les employés communaux, afin de permettre plus de rotations pour les tournées.

* Evocation des ordures ménagères pour les anciens : il conviendra au conseil de définir sur quels critères apporter ce service.

Fin de séance à 20h44

**Le secrétaire de séance,
Florence CHOCHON LA TOUCHE**